

**COMMUNE DE BEDOIN
(84410)**

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
RELATIVE A L'EXTENSION DU CIMETIERE DU HAMEAU DES BAUX**

Par arrêté n°2024-148 du 27 mars 2024, M. le Maire a ordonné l'ouverture d'une enquête publique préalable à l'autorisation d'extension du cimetière communal du hameau des Baux du **22/4/2024 à 8h30 au 15/05/2024 à 12h00**, soit un total de 24 jours consécutifs.

Cette extension est entreprise en vue de répondre aux besoins de la population en matière d'inhumation.

Par décision n°E24000026 en date du 7 mars 2024, Madame Florence CHOPIN MORALES, agronome œnologue, a été désignée en qualité de commissaire enquêteur par le Président du Tribunal administratif de Nîmes.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles coté par le commissaire enquêteur sont tenus à la disposition du public en Mairie de BEDOIN, aux jours et heures habituels d'ouverture : les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, le mercredi de 8h00 à 12h00 et le samedi de 8h30 à 12h00.

Les dossiers seront également accessibles :

- sur un poste informatique mis à disposition du public sur demande à l'accueil de la Mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture sus mentionnés,

- sur le site internet de la Mairie à l'adresse suivante : www.bedoin-mont-ventoux.fr

Le public pourra déposer ses observations et propositions selon les modalités suivantes :

- sur le registre d'enquête ouvert en Mairie de BEDOIN, aux jours et heures habituels d'ouverture sus mentionnés, dans le strict respect du protocole sanitaire affiché en Mairie,

- en les adressant par courrier postal à Madame le commissaire enquêteur avant la clôture de l'enquête à l'adresse suivante : Mairie de BEDOIN, 301, Avenue Barral des Baux, CS90001, 84410 BEDOIN ;

- par voie électronique à l'adresse suivante : enquete-cimetiere@bedoin.fr

Ces observations seront annexées dès leur réception au registre d'enquête.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier auprès de la Mairie de Bédoin.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie, sans rendez-vous, pour recevoir ses observations écrites ou orales, aux jours et heures suivants :

Le 22 avril 2024 de 14h30 à 17h30

Le 4 mai 2024 de 9h00 à 12h00

Le 15 mai 2024 de 9h00 à 12h00

Aucune réunion d'information et d'échange n'est envisagée.

L'autorité compétente pour les demandes d'informations est la commune de Bédoin – service urbanisme (tél 04.90.65.96.33).

Le maître d'ouvrage est la Commune de BEDOIN, représentée par son maire, M. Alain Constant.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie ainsi que sur le site internet de la commune pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation d'extension du cimetière communal, délivrée par le préfet de Vaucluse, assortie de prescriptions ou un refus.